



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID – régime d'exception de l'Ordonnance fédérale du 19 juin 2020 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière

Quatre gouvernements de cantons romands s'accordent sur la fermeture des établissements publics

Dans les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Valais, les établissements publics (restaurants, bars) seront fermés dès samedi 26 décembre au soir. Dans un souci d'harmonisation des dispositifs cantonaux, leurs gouvernements renoncent ainsi à faire usage des possibilités de dérogation encore autorisées par le droit fédéral pour les établissements publics.

La concertation entre gouvernements des cantons romands s'est poursuivie ces derniers jours. Prenant acte que les cantons de Berne, du Jura et de Genève sont déjà soumis au régime fédéral, les gouvernements des cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Valais ont choisi de renoncer à faire usage des possibilités de dérogation encore autorisées par le droit fédéral pour les établissements de restauration. Cette mesure tient compte de l'évolution de l'épidémie (notamment la stabilisation du nombre de cas à un haut niveau ou encore la récente mutation du virus) et de l'impossibilité pour certains cantons de Suisse occidentale de faire usage des possibilités de dérogation en vertu du droit fédéral.

Les gouvernements des cantons romands poursuivront leurs échanges durant ces prochaines semaines, de même qu'ils resteront en contact étroit avec les autorités fédérales et feront un nouveau point de situation en vue de la rentrée de début janvier. Pour rappel, le Conseil fédéral observe la situation en continu et a annoncé qu'il procèdera à une évaluation intermédiaire le 30 décembre, se réservant la possibilité de prendre des mesures supplémentaires si la situation devait encore se dégrader.

Renseignements complémentaires:

FR : Anne-Claude Demierre, présidente du Conseil d'Etat, tél. 026 305 29 04

VD : Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat, tél. 021 316 70 01

NE : Laurent Kurth, conseiller d'État, Chef du Département des finances et de la santé,
tél. 032 889 44 00

VS : Christophe Darbellay, président du Conseil d'Etat, tél. 027 606 20 90

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 décembre 2020